

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Commission des institutions,  
des affaires internationales  
et des relations avec les communes

Papeete, le **05 DEC. 2025**

**N°176 - 2025**

**RAPPORT**

**Document mis  
en distribution**

**Le 05 DEC. 2025**

relatif à une proposition de résolution relative à l'opposition de la Polynésie française à la reprise des essais nucléaires et au soutien à une action régionale et internationale pour la paix dans le Pacifique,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes,

par les représentants Monsieur Edouard FRITCH et Madame Pascale HAITI-FLOSSÉ,

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les représentants,

La Polynésie française, marquée à jamais par les 193 essais nucléaires réalisés entre 1966 et 1996 dont les conséquences sur la santé des populations et sur l'environnement demeurent une préoccupation majeure, ne peut rester silencieuse face à la décision du Président des États-Unis, du 29 octobre 2025, de reprendre les essais nucléaires.

Cette initiative constitue une provocation dangereuse pour la paix mondiale, un facteur de risque supplémentaire pour la sécurité internationale, avec la perspective d'une escalade vers un conflit mondial et une menace directe pour la stabilité du Pacifique.

En tant que territoire affecté par des essais nucléaires, la Polynésie française dispose d'une légitimité particulière pour appeler à une interdiction totale de toutes formes d'essais dès lors qu'ils concourent au maintien, à la fiabilité ou à la modernisation d'arsenaux nucléaires.

Il est rappelé à ce titre que la France poursuit la modernisation de son arsenal à travers des moyens alternatifs (programmes de simulation, expériences hydrodynamiques et essais dits « sous-critiques ») et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), bien qu'ouvert à la signature depuis 1996, n'est toujours pas entré en vigueur.

Ainsi, fidèle à son engagement pour un monde sans arme nucléaire et réaffirmé par l'adoption unanime de la résolution n° 2023-2 R/APF du 28 septembre 2023 soutenant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), l'assemblée de la Polynésie française appelle, à travers la présente proposition de résolution, à une mobilisation régionale et internationale pour condamner cette décision et défendre la paix, la sécurité et la dignité des peuples du Pacifique.

Cette résolution a été examinée en commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes le 5 décembre 2025. Elle a fait l'objet d'une modification adoptée unanimement par les membres de la commission pour élargir sa portée, refléter pleinement la réalité de la dissuasion nucléaire et développer une exigence claire, cohérente et contemporaine de désarmement nucléaire global.

Elle vise ainsi à exprimer l'opposition ferme de l'assemblée de la Polynésie française à toute reprise des essais nucléaires et autres formes d'essais, par quel qu'État que ce soit et rappelle que toute nouvelle expérimentation constituerait une atteinte directe à la sécurité du Pacifique, déjà profondément marqué par :

- les 193 essais réalisés sur les atolls de Moruroa et Fangataufa par l'État français ;
- les 102 essais réalisés sur les atolls de Bikini, Enewetak, Johnston et Kiritimati par les États-Unis d'Amérique ;
- les 9 essais réalisés sur les atolls de Malden Island et Kiritimati par le Royaume-Uni.

Il est par ailleurs demandé que les territoires ayant historiquement subi les essais nucléaires (dont la Polynésie française) soient associés aux mécanismes internationaux de suivi, de vérification et de gouvernance de l'interdiction des essais nucléaires. En effet, les peuples du Pacifique, directement touchés par les séquelles sanitaires, environnementales et sociales des essais nucléaires, sont fondés à exiger des États dotés d'armes nucléaires une transparence accrue, un contrôle international renforcé et un engagement réel vers le démantèlement progressif des infrastructures liées aux essais d'armes nucléaires.

L'Assemblée interparlementaire du Pacifique (AIP) sera informée de la présente résolution et il sera proposé d'instituer en son sein, une commission chargée d'instruire un large débat suivi de préconisations sur la thématique de l'éradication de l'arme nucléaire sous toutes ses formes dans le monde.

Il sera recommandé aux États membres du Forum des îles du Pacifique de se joindre dans une résolution, à une position régionale commune contre les essais nucléaires, de la transmettre aux gouvernements concernés, à l'Organisation des Nations Unies et aux organisations régionales pertinentes, afin que la voix du peuple polynésien et des peuples du Pacifique contribue pleinement aux efforts internationaux de non-prolifération de l'arsenal nucléaire dans un souci de préservation de la paix, de la sécurité et de l'environnement régional.

Enfin, il est demandé à l'État français d'utiliser tous les leviers diplomatiques à sa disposition pour contester toute reprise d'essais nucléaires par les États-Unis ou tout autre État souverain mais aussi de promouvoir activement l'interdiction totale des essais nucléaires sous toutes leurs formes et de soutenir l'entrée en vigueur du TICE.

\*  
\* \* \*

*À l'issue des débats, la proposition de résolution relative à l'opposition de la Polynésie française à la reprise des essais nucléaires et au soutien à une action régionale et internationale pour la paix dans le Pacifique a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.*

*En conséquence, la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter la proposition de résolution ci-jointe.*

## LES RAPPORTEURS

Edouard FRITCH

Pascale HAITI-FLOSSE

**ASSEMBLÉE  
DE LA  
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

---

**RÉSOLUTION N°**

**R/APF**

**DU**

---

relative à l'opposition de la Polynésie française à la reprise des essais nucléaires et au soutien à une action régionale et internationale pour la paix dans le Pacifique

---

**L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2005-59 APF du 13 mai 2005 modifiée portant règlement intérieur de l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la proposition de résolution déposée par Mesdames et Messieurs les représentants Edouard FRITCH, Nicole SANQUER, Tepuaraurii TERIITAHY, Nuihau LAUREY, Michel BUILLARD, Teave BOUDOUANI-CHAUMETTE, Yseult BUTCHER-FERRY, Henri FLOHR, Joëlle FREBAULT, Pascale HAITI-FLOSSE, Teura IRITI, Benoit KAUTAI, Simplicio LISSANT, Tahuhu MARAEURA, Cathy PUCHON, Frédéric RIVETA, Sonia PUNUA-TAAE, Lana TETUANUI, Gaston TONG SANG et enregistrée au secrétariat général sous le n° 11538 du 4 novembre 2025 ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission des institutions, des affaires internationales et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du

**ADOpte LA RÉSOLUTION DONT LA TENEUR SUIT :**

Considérant que la Polynésie française a été l'espace de 193 essais nucléaires entre 1966 et 1996, dont les conséquences sur la santé des populations et sur l'environnement demeurent une préoccupation majeure ;

Considérant que l'Assemblée de la Polynésie française a unanimement adopté la résolution n° 2023-2 R/APF du 28 septembre 2023 soutenant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ;

Considérant que le 29 octobre 2025, le président des États-Unis a ordonné la reprise des essais nucléaires, représentant une provocation militaire grave et un facteur de risque supplémentaire pour la sécurité internationale, avec la perspective d'une escalade vers un conflit mondial ;

Considérant que les peuples du Pacifique, déjà profondément affectés par le passé nucléaire, sont légitimement sensibles à toute décision qui pourrait remettre en cause la paix et la sécurité régionales ;

Considérant que le Forum des îles du Pacifique constitue un cadre essentiel de coopération et de solidarité régionale, et qu'il est primordial que les nations du Pacifique expriment une position unie sur ce sujet ;

Considérant que la France, tout en ayant cessé les essais nucléaires en Polynésie française en 1996, poursuit le maintien et la modernisation de son arsenal à travers des programmes de simulation et des essais dits « sous-critiques », notamment via les installations du CEA/DAM à Valduc et l'équipement franco-britannique EPURE ;

Considérant que la norme internationale interdisant les essais explosifs d'armes nucléaires repose également sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), qui n'est toujours pas entré en vigueur faute de ratifications suffisantes ;

Considérant que la Polynésie française, en tant que territoire affecté par 193 essais nucléaires, dispose d'une légitimité particulière pour appeler à une interdiction totale, universelle et cohérente de toutes formes d'essais : explosifs, sous-critiques ou par simulation, dès lors qu'ils concourent au maintien, à la fiabilité ou à la modernisation d'arsenaux nucléaires ;

Considérant que les peuples du Pacifique, directement touchés par les séquelles sanitaires, environnementales et sociales des essais nucléaires, sont fondés à exiger des États dotés d'armes nucléaires une transparence accrue, un contrôle international renforcé et un engagement réel vers le démantèlement progressif des infrastructures liées aux essais d'armes nucléaires ;

L'Assemblée de la Polynésie française :

1. Affirme son opposition ferme à toute reprise d'essais nucléaires par quel qu'État que ce soit, et rappelle que toute nouvelle expérimentation constituerait une atteinte directe à la sécurité du Pacifique, déjà profondément marqué par les 193 essais réalisés sur les atolls de Moruroa et Fangataufa par l'État français, les 102 essais réalisés sur les atolls de Bikini, Enewetak, Johnston et Kiritimati par les États Unis d'Amérique et les 9 essais réalisés sur les atolls de Malden Island et Kiritimati par le Royaume Uni ;
2. Considère que cette opposition ferme porte également sur les essais sous-critiques, expériences hydrodynamiques ou simulations informatiques, dès lors qu'ils participent au maintien, à l'optimisation ou à la modernisation d'arsenaux nucléaires, afin que l'objectif d'un monde sans arme nucléaire soit pleinement respecté ;
3. Demande que les territoires ayant historiquement subi les essais nucléaires, dont la Polynésie française, soient associés aux mécanismes internationaux de suivi, de vérification et de gouvernance de l'interdiction des essais nucléaires ;
4. Informe l'Assemblée interparlementaire du Pacifique (AIP) de la présente Résolution et de sa proposition d'instituer au sein de cette instance régionale une commission chargée d'instruire un large débat suivi de préconisations sur la thématique de l'éradication de l'arme nucléaire sous toutes ses formes dans le monde ;
5. Recommande aux États membres du Forum des îles du Pacifique de se joindre dans une résolution, à une position régionale commune contre les essais nucléaires, de la transmettre aux gouvernements concernés, à l'ONU et aux organisations régionales pertinentes, afin que la voix du peuple polynésien et des peuples du Pacifique contribue pleinement aux efforts internationaux de non-prolifération de l'arsenal nucléaire dans un souci de préservation de la paix, de la sécurité et de l'environnement régional ;
6. Demande à l'État français d'utiliser tous les leviers diplomatiques à sa disposition pour contester toute reprise d'essais nucléaires par les États-Unis ou tout autre État souverain mais aussi de promouvoir activement l'interdiction totale des essais nucléaires sous toutes leurs formes et de soutenir l'entrée en vigueur du TICE.

La présente résolution sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française et transmise, accompagnée de son rapport de présentation, au Haut-commissaire de la République en Polynésie française, au Président de la Polynésie française, aux Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat et aux parlementaires de la Polynésie française.

*La secrétaire,*

Odette HOMAI

*Le Président,*

Antony GEROS